

## Compte rendu Conseil Municipal du 28 mars 2023

(salle du conseil de la Mairie de Cussey-Sur-l'Ognon)

**Présents** (10) : Gildas DUCHENE, Jean-François MENESTRIER, Elisabeth RABOLIN, Elisa RENAUD, Laurence RICQ, Sylvaine ROUX-STREIT, Bertrand RUHIER, Alexandre SOUL, Sébastien THIBAUD, Etienne VUILLEMIN.

**Absents excusés** (2) : Aude BETTINELLI, Jean-Marc FEVRE

**Pouvoirs** (2) : Aude BETTINELLI à Elisabeth RABOLIN, Jean-Marc FEVRE à Etienne VUILLEMIN

**Secrétaire de séance** : Sébastien THIBAUD

---

Ouverture de séance : 20h43

---

Le Maire énonce les points à l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 février 2023
- Approbation du compte de gestion 2022- budget communal
- Approbation du compte de gestion 2022- budget bois
- Approbation du compte administratif 2022- budget communal
- Approbation du compte administratif 2022- budget bois
- Affectation des résultats- budget communal
- Affectation des résultats- budget bois
- Vote des taux d'impositions locales 2023
- Vote du budget primitif 2023- budget communal
- Vote du budget primitif 2023- budget bois
- Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 février 2023

Une remarque est faite concernant le nombre de devis effectués pour le repas des aînés. Il est noté 4 devis alors que 3 prestataires ont été consultés.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 février 2023.

Le conseil procède au vote :

**Pour** : 10                      **Contre** : 0                      **Abstention** : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu.

2) Approbation du compte de gestion 2022- budget communal

Un rappel est effectué sur le changement de nomenclature comptable. Le Conseil Municipal du 08 novembre 2022 a voté à l'unanimité le passage de la nomenclature comptable M14 à la nomenclature M57.

Les approbations des comptes de gestion 2022 et des comptes administratifs 2022 seront présentés en M14. Les propositions et les votes des budgets primitifs 2023 seront présentés en M57.

Le Maire propose au Conseil Municipal de statuer sur :

- l'ensemble des opérations comptables effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- l'exécution du budget communal de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires (fonctionnement et investissement),
- la comptabilité des valeurs inactives,
- le compte de gestion dressé par le Trésorier, pour l'année 2022, et de déclarer qu'il n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

### Exécution budgétaire

	Dépenses	Recettes	Ecart
Section de fonctionnement	664 006,36 €	710 122,96 €	46 116,60 €
Section d'investissement	330 172,24 €	330 700,99 €	528,75 €

Le conseil procède au vote :

**Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le compte de gestion 2022 pour le budget communal.

3) Approbation du compte de gestion 2022- budget bois

### Exécution Budgétaire

	Dépenses	Recettes	Ecart
Section de fonctionnement	62 713,58 €	21 128,94 €	-41 584,64 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le conseil procède au vote :

**Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le compte de gestion 2022 pour le budget bois.

4) Approbation du compte administratif 2022- budget communal

Le Maire ne prend pas part au vote. Elisabeth RABOLIN est désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Sébastien Thibaud présente le compte administratif 2022 du budget communal, lequel se résume ainsi :

### Exécution Budgétaire

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	664 006,36 €	710 122,96 €
Section d'investissement	330 172,24 €	330 700,99 €

**Report de l'exercice 2021**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0,00 €	274 976,98 €
Section d'investissement	200 254,92 €	0,00 €

**Total réalisation et reports**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 194 433,52 €	1 315 800,93 €

**Reste à réaliser et à reporter en 2023**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	7 173,00 €	0,00 €
Total des restes à réaliser	7 173,00 €	0,00 €

**Résultat cumulé**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	664 006,36 €	985 099,94 €
Section d'investissement	537 600,16 €	330 700,99 €
Total cumulé	1 201 606,52 €	1 315 800,93 €

Le conseil procède au vote :

**Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2022 pour le budget communal.

5) Approbation du compte administratif 2022- budget bois

Le Maire ne prend pas part au vote. Elisabeth RABOLIN est désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Sébastien Thibaud présente le compte administratif 2022 du budget bois, lequel se résume ainsi :

**Exécution Budgétaire**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	62 713,58 €	21 128,94 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €

**Report de l'exercice 2021**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0,00 €	108 333,73 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €

**Total réalisation et reports**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	62 713,58 €	129 462,67 €

**Reste à réaliser à reporter en 2023**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0 €	0 €
Section d'investissement	0 €	0 €
<b>Total des RAR</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**Résultat cumulé**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	62 713,58 €	129 462,67 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
<b>Total cumulé</b>	<b>62 713,58 €</b>	<b>129 462,67 €</b>

Le conseil procède au vote :

**Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2022 pour le budget bois.

## 6) Affectation de résultats- budget communal

Excédent de fonctionnement (RAR Compris)	<b>314 449,33 €</b>
Excédent d'investissement (RAR Compris)	<b>528,75 €</b>

La section de fonctionnement présente un excédent de **314 449,33 €** qui devra être ventilé pour équilibrer le budget communal en sections de fonctionnement **et** d'investissement.

La section d'investissement présente un excédent de **528,75 €** à reporter **obligatoirement** au titre du solde d'exécution des recettes d'investissement reporté du **chapitre 001**.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats pour le budget communal.

## 7) Affectation de résultats- budget bois

Excédent de fonctionnement (RAR Compris)	<b>66 749,09 €</b>
Excédent d'investissement (RAR Compris)	<b>0,00 €</b>

La section de fonctionnement présente un excédent de **66 749,09 €** qui devra être ventilé pour équilibrer le budget communal en sections de fonctionnement **et** d'investissement.

La section d'investissement présente un excédent de **0€**.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats pour le budget bois.

## 8) Vote des taux des impositions locales 2023

Les prévisions de revenus liés aux taxes foncières et d'habitation montrent une augmentation mécanique de ceux-ci en 2023. La prévision est évaluée à **321 220,00 €** pour **295 912,00 €** prévus en 2022 pour une exécution réalisée de **296 669,00 €**.

Les conseils municipaux doivent décider de voter un taux égal au taux de référence ou choisir d'effectuer une modification de ces derniers. Il est proposé de maintenir les taux d'imposition liés à la présentation des états fiscaux, à savoir :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 30.50 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 27.29 %
- Taxe d'Habitation : 10.77 %

Le conseil procède au vote :

**Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

## 9) Vote du budget primitif 2023- budget communal

Au regard des 3 dernières années écoulées, les investissements ont été importants pour la commune avec, notamment, la finalisation de l'aménagement de la mairie, la réalisation de l'espace intergénérationnel et la mise en place de travaux de voirie.

L'aménagement autour de l'espace intergénérationnel et du supermarché a également été prévu afin d'améliorer la mobilité autour de ces lieux vers les rues du village et le groupement scolaire.

Des investissements ont également été réalisés pour les écoles (rénovation des connections internet, système de projection, acquisition d'équipements informatiques ...).

D'importants travaux de voirie ont été exécutés en 2022 et devront être acquittés en 2023 pour un montant 190 000€.

Le dialogue budgétaire préliminaire a fait apparaître la nécessité de s'acquitter, en plus de ces travaux de voirie, d'aménagements ou de rénovations de bâtiments communaux (écoles, salle de convivialité).

L'aménagement de la mise à l'eau des barques et de sa voie d'accès pompiers, dans le prolongement de la rue du Canal, est également envisagé en relation avec l'association et la fédération de pêche.

Des études sur la rénovation de l'ancien Presbytère, de la salle Roland Boisson, des terrains sportifs (football et tennis) ainsi que de la possibilité d'équiper la commune de panneaux photovoltaïques seront initiées.

L'installation du service postal sera également menée en 2023.

### **En fonctionnement**

Le conseil municipal souhaite proposer un service postal aux membres de la commune. Cette initiative, lancée en 2022, sera effective en juin 2023.

Face à l'augmentation prévisible et supposée de l'énergie et des carburants, le Conseil Municipal a souhaité augmenter en conséquence le budget communal associé.

Les actions auprès des administrés seront poursuivies via la mise en place de plusieurs actions

d'animation notamment au titre des fêtes et cérémonies (arbre de Noël, repas des aînés, fête nationale, cérémonies d'hommage).

### En investissement

Le budget fait apparaître des investissements lourds pour cette année. Cependant un certain nombre d'actions sont prévues pour répondre à une attente actuelle, à savoir :

- Renovations de voirie : 200 000€
- Remplacement de la vaisselle et études d'isolation phonique pour la salle de convivialité : 5 000€
- Installation subventionnée d'un service postal (opération blanche financièrement) : 20 000€
- Création d'une mise à l'eau prévue sur les budgets 2020-2022 : 15 000€
- Etude pour la réhabilitation du presbytère en logements locatifs (investissements 2024) : 50 000€
- Etude pour la réhabilitation intercommunale et départementale des terrains sportifs
- Rénovation des bâtiments scolaires (peinture, création d'un espace vert sécurisé) et de la salle de convivialité (isolation phonique) : 20 000€
- Petit matériel pour les services techniques communaux : 3 000€

Fonctionnement		2023			
DEPENSES	Article	Désignation	RAR	Proposition	Vote
	011	Charges à caractère général	0,00 €	304 640,00 €	304 640,00 €
	012	Charges personnel	0,00 €	204 326,81 €	204 326,81 €
	014	Atténuations de produits	0,00 €	79 875,00 €	79 875,00 €
	022	Dépenses imprévues Fonct	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	023	Virement à la section d'investissements	0,00 €	275 645,20 €	275 645,20 €
	042	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	49 411,92 €	49 411,92 €
	65	Autres charges gestion courante	0,00 €	49 000,00 €	49 000,00 €
	66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total Dépenses</b>			<b>0,00 €</b>	<b>962 898,93 €</b>	<b>962 898,93 €</b>

RECETTES	Article	Désignation	RAR	Proposition	Vote
	002	Excédent antérieur reporté Fonc	0,00 €	314 449,33 €	314 449,33 €
	013	Atténuations de charges	0,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
	042	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	43 976,92 €	43 976,92 €
	70	Produits des services	0,00 €	36 725,00 €	36 725,00 €
	73	Impôts et taxes	0,00 €	482 767,93 €	482 767,93 €
	74	Dotations et participations	0,00 €	100 574,00 €	100 574,00 €
	75	Autres produits gestion courante	0,00 €	32 630,00 €	32 630,00 €
	76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	78	Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total Recettes</b>			<b>0,00 €</b>	<b>1 012 923,18 €</b>	<b>1 012 923,18 €</b>

Tableau 1. Section de fonctionnement du budget primitif communal 2023.

On présente dans le Tableau récapitulatif 2, la ventilation des investissements sur le budget communal primitif 2023.

Investissement		2023		
Art.	Désignation	RAR	Propositions	Voté
001	Soldes d'exéc d'inv. reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opér. d'ordre entre section	0,00 €	43 976,92 €	43 976,92 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dot. Fonds divers Réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	0,00 €	25 037,83 €	25 037,83 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	53 000,00 €	53 000,00 €
204	Subv d'équipement versées	0,00 €	231 027,92 €	231 027,92 €
21	Immobilisations corporelles	7 137,00 €	80 500,00 €	80 500,00 €
22	Immos reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immos financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total Dépenses</b>		<b>7 137,00 €</b>	<b>433 542,67 €</b>	<b>433 542,67 €</b>

Art.	Désignation	RAR	Propositions	Voté
001	Solde d'exéc d'inv. Reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la sectde fonct.	0,00 €	275 645,20 €	275 645,20 €
024	Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opér. d'ordre entre section	0,00 €	49 411,92 €	49 411,92 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dot. Fonds divers Réserves	0,00 €	90 622,55 €	90 622,55 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204	Subv. d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immos financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total Recettes</b>		<b>0,00 €</b>	<b>440 679,67 €</b>	<b>440 679,67 €</b>

Tableau 2. Section de fonctionnement du budget primitif communal 2021.

Il est rappelé que l'acquisition de l'écran d'informations tactile, prévue en 2022, a été réalisée en janvier 2023. Il convient donc de reporter le reste à réaliser sur le budget 2023.

Le budget communal en section d'investissement est équilibré pour un montant de **440 679,67 €**.  
Le budget communal est donc en suréquilibre d'un montant de **50 024,25 €** sur la section de fonctionnement et équilibré sur la section investissement.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions pour le budget primitif 2023- budget communal.

10) Vote du budget primitif 2023- budget bois

### **Section de fonctionnement**

La section d'investissement ne nécessite pas de versement de la section de fonctionnement au titre de

l'opération 1068 du chapitre 10 de la section des recettes d'investissement.

<b>Somme à verser obligatoirement au 1068</b>	
Dépenses + RAR + 001 Investissement	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
<b>Minimum à reporter au 1068</b>	<b>0,00 €</b>

Aucune somme n'est ainsi versée en 1068 au titre du chapitre 10 de la section des recettes d'investissement sur le budget bois 2023.

Il en résulte un excédent antérieur de fonctionnement reporté de l'année 2022 d'un montant de **66 749,09 €** au titre du chapitre **002 des recettes de fonctionnement**. Aucune modification d'importance n'est prévue sur ce budget en 2023.

Fonctionnement		2023			
DEPENSES	Article	Désignation	RAR	Proposition	Voté
	011	Charges à caractère général	0,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
	023	Virement à la section d'investissements	0,00 €	19 840,00 €	19 840,00 €
	65	Autres charges gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total Dépenses</b>		<b>0,00 €</b>	<b>32 340,00 €</b>	<b>32 340,00 €</b>

RECETTES	Article	Désignation	RAR	Proposition	Vote
	002	Excédent antérieur reporté Fonc	0,00 €	66 749,09 €	66 749,09 €
	70	Produits des services	0,00 €	9 500,00 €	9 500,00 €
	<b>Total Recettes</b>		<b>0,00 €</b>	<b>76 249,09 €</b>	<b>76 249,09 €</b>

Tableau 3. Section de fonctionnement du budget primitif bois 2023

### Section d'investissement

En 2023, seules des opérations patrimoniales sont prévues en relation avec la mise à l'eau présentée en budget communal et relatif à une parcelle forestière.

On présente dans le Tableau récapitulatif 4, la ventilation des investissements sur le budget bois primitif 2023.

Investissement		2023			
DEPENSES	Article	Désignation	RAR	Proposition	Vote
	001	Soldes d'exécution d'inv. Reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	021	Immobilisations corporelles	0,00 €	19 840,00 €	19 840,00 €
	<b>Total Dépenses</b>		<b>0€</b>	<b>19 840,00 €</b>	<b>19 840,00 €</b>

RECETTES	Article	Désignation	RAR	Proposition	Vote
	001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	0 €	0 €	0 €
	021	Virement de la section de fonct.	0 €	19 840,00 €	19 840,00 €
	024	Produits de cessions	0 €	0 €	0 €
	040	Opérations d'ordre entre section	0 €	0 €	0 €
	041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
	<b>Total Recettes</b>		<b>0 €</b>	<b>19 840,00 €</b>	<b>19 840,00 €</b>

Tableau 4. Section d'investissement du budget primitif bois 2023



Le budget bois en section d'investissement est équilibré pour un montant de **19 840,00 €**.  
Le budget bois est en suréquilibre d'un montant de **43 909,09 €** sur la section de fonctionnement et équilibré sur la section investissement.

Le conseil procède au vote :

**Pour** : 12      **Contre** : 0      **Abstention** : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions pour le budget primitif 2023-budget bois.

Questions diverses

- Achat de tables pour le périscolaire à prévoir, devis à effectuer.
- Concernant le marché de réhabilitation du Presbytère et la création d'n réseau de chaleur, le Maire indique qu'il doit signer l'acte d'engagement. Les élus l'autorisent à signer ce document.

---

Fin de séance : 22h47

---

